

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 MARS 2017**

Présents : Mmes BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna
Mrs BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier, DUPONT Éric, MORAND Jean Claude
et MUDRY Stéphane.
JOSSERAND Jean-François est arrivé à 20 30.

Excusé : Mr MENOUD Julien

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h 05.

Le Compte-rendu de la séance du 13 janvier 2017 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le CM que, pour la convention avec Le Biot (STEP), la durée est de 22 ans (au lieu de 1 an). Quand la compétence Eau et Assainissement passera à la CCHC, celle-ci en tiendra compte.

2. Nomination de 2 membres pour le C C A S :

Suite aux démissions de Jacques CONVERSE et de Patrick CURT, il faut nommer deux membres : Stéphane MUDRY et Olivier DELERCE se proposent.

3. Financement de la classe Découverte :

Afin d'apporter une aide financière à la 'Classe Découverte', une participation de 2 300 € est allouée.

Délibération : Pour : 7 / 7

Concernant la subvention pour les activités sportives, le calcul, pour cette année, sera le suivant :

- Classe des petits : $21 \times 95 = 1\,995$ €
- Classe des grands : $23 \times 60 = 1\,380$ €

Arrivée de JOSSERAND Jean-François.

4. Urbanisme :

- Certificat d'Urbanisme :
 - Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)
Lieu-dit : « Grande Ravière »
Références cadastrales : A 2373 – 1891 – 1895 – 1896 – 1897 – 2927
Objet : Vente Colson / Poate
Observations : Les observations sont identiques à celles de la DP délivrée le 30 septembre 2016.
 - L'habitation est desservie actuellement par une route forestière. **Cette dernière n'est pas et ne sera pas déneigée par la commune.** Il appartient au propriétaire d'assumer cette charge.

- L'habitation n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif : il appartient au propriétaire de réaliser un assainissement individuel
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Places de parking : 3 par logement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Permis de Construire (modification) :

- DWYER Kieran

Lieu-dit : « Montriond le bas »

Références cadastrales : D 605 – 610

Objet : Seconde modification du permis de construire en cours de validité

Observations :

La demande concerne deux propositions :

- Une modification d'orientation du toit
- Une création d'un chien assis (si orientation refusée)

Avis : Concernant la modification d'orientation du toit, l'avis du CM est défavorable.

Concernant la création d'un chien assis, l'avis du CM est favorable.

Le vendredi 3 février, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Un Certificat d'Urbanisme est étudié :

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)

Lieu-dit : « Le Crêt »

Références cadastrales : A 3177

Objet : Vente Pirri Ageron / Lenglart

Observations :

- Raccordement au réseau collectif
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Taxe de raccordement aux égouts
- Taxe de branchement au réseau d'eau
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux
- Places de parking : 3 par logement
- Réseaux EDF et PTT en souterrain

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Une modification de Permis de Construire est étudiée :

- DWYER Kieran

Lieu-dit : « Montriond le bas »

Références cadastrales : D 605 – 610

Objet : Modification du permis de construire en cours de validité

Observations :

- Places de parking : 3
- Assainissement individuel
- Actuellement, il n'y a pas d'ouverture au niveau 1
- Pas de connaissance sur les différents aménagements intérieurs
- Déneigement en fin de circuit
- Taxe de raccordement au réseau d'eau
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- NOUVEAUTE : Le niveau (-1), non aménagé dans le permis initial, est aménagé dans la demande de modification

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Une Déclaration Préalable est étudiée :
 - LE TURDU Jean-Claude
Lieu-dit : « La Plagne basse »
Références cadastrales : B 2761 – 3531
Objet : Création d'un abri de jardin (m² : 10,68)
Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le samedi 4 mars, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Deux Certificats d'Urbanismes sont étudiés :
 - Office Notarial de Thonon-les-Bains Ballara-Boulet et Délévaux (CU a)
Lieu-dit : « Le Crêt »
Références cadastrales : A 2124 – 2125 – 2128
Objet : Vente Consorts Mudry / Leeks-Burgess
Observations :
 - Mise aux normes du branchement au réseau d'assainissement collectif
 - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
 - Le branchement au réseau d'eau devra être séparé du branchement commun actuel
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux
 - Places de parking : 3 par logement
 - Réseaux EDF et PTT en souterrainAvis : Favorable en respectant les observations données.
 - COMTE Christiane (CU b)
Lieu-dit : « Saint-Martin »
Références cadastrales : B3533 – 3534 – 3537
Objet : Construction habitation
Observations :
 - Places de parking : 3 par logements
 - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
 - Raccordement au réseau collectif : le raccordement au réseau d'assainissement se fera soit vers la route communale en bas du terrain (avec autorisation écrite des propriétaires des terrains traversés) soit vers le haut du terrain (avec une pompe de relevage)
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
 - Taxe de branchement au réseau d'eau.Avis : Favorable en respectant les observations données.
- Une Déclaration Préalable est étudiée :
 - Leeks Simon David
Lieu-dit : « Le Crêt »
Références cadastrales : A 2124 – 2125 – 2128
Objet : Création de 3 places de parking
Observation : Prendre contact avec la mairie afin de définir les modalités d'accès à la voie communale.
Avis : Favorable en respectant les observations données.
- Un Permis de Construire est étudié :
 - SCI RMR Alpin
Lieu-dit : « Hameau de Seytroux »
Références cadastrales : A 2205 – 2598
Objet : Réhabilitation d'une ancienne ferme avec création de 2 appartements (385,25 m²)
Observations :
 - Places de parking : 3 par logements
 - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 5 800 €

- Chaque logement devra avoir son propre branchement avec compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Taxe de raccordement au réseau d'eau : 330 € par appartement donc : $2 \times 330 = 660$ €.
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de monsieur Puype :

Monsieur Puype souhaite démonter une partie d'une remise afin de faire un abri voiture (3 places).
La remise démontée serait reconstruite sur la parcelle B1156.

Deux problèmes :

- Les voitures sortiront directement sur la RD 294 : une demande doit être faite auprès du département.
- La parcelle B1156 est en dehors de la carte communale.

Avis du Conseil Municipal :

- Abri voiture : Pour : 8 / 8
- Reconstruction de la remise sur la parcelle 1156 : Contre : 8 / 8

5. Dissolution du SITHD :

Monsieur le Maire informe le CM de la dissolution du SITHD suite au transfert de la compétence Tourisme à la CCHC.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Montet (responsable administratif et financier).

Délibération : Pour : 2 / 8

Contre : 2 / 8

Abstention : 4 / 8

6. Indemnités de fonction :

Monsieur le Maire informe le CM qu'une délibération doit être prise suite au changement d'indice pour les indemnités des élus.

Vote : Pour : 8 / 8

7. Maison Multiservices :

Monsieur le Maire informe le CM des différents litiges entre les gestionnaires de la maison multiservices et la mairie.

8. Rythmes scolaires :

Lors de la réunion avec les parents d'élèves, une forte demande des parents était le retour à la semaine de 4 jours.

La législation en cours impose : 5 matinées et une durée de cours limitée par jour.

La demande des parents ne peut donc pas être réalisée.

Le CM reconduit donc les horaires actuels.

9. Budget Communal :

- **Compte administratif 2016 :**

Le Conseil Municipal présente, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2016 comme suit :

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT GLOBAL
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	
COMMUNE	906 150,49	421 150,81	484 999,68	238 683,42	304 656,63	-65 973,21	419 026,47
MULTISERVICES	104 510,01	74 115,81	30 394,20	59 396,78	61 984,00	-2 587,22	27 806,98
FORESTIER	68 552,21	9 893,34	58 658,87	7 545,37	3 880,56	3 664,81	62 323,68
EAU & ASSAIN.	217 471,31	138 943,10	78 528,21	709 078,45	999 791,65	-290 713,20	-212 184,99
C.C.A.S.	105,68		105,68			0,00	105,68
						RESULTAT	297 077,82

Mr MORAND Jean-Claude se retire de la séance, Mr Eric DUPONT prend la présidence de la séance.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2016.
Vote POUR : 7/7

Mr MORAND Jean-Claude réintègre la séance et reprend la présidence de séance.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2016 de fonctionnement :

- En fonctionnement pour les budgets « COMMUNE », « MULTISERVICES »
- En fonctionnement et investissement pour les budgets « FORESTIER », « CCAS »
- En investissement pour le budget « EAU et ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif 'EAU & ASSAINISSEMENT' **INVESTISSEMENT** est déficitaire dû aux subventions et emprunts qui ne sont pas rentrés pour les travaux de réseaux entre la STEP de Seytroux et la STEP du Biot au moment du bilan.

- **Compte de gestion 2016 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur.
Vote POUR : 8/8

- **Budget primitif Communal 2017 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
COMMUNAL	825 999,47	825 999,47	526 673,21	526 673,21

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal 2017.

Vote POUR : 8/8

10. Taux des taxes 2017 :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des quatre taxes pour l'année 2017, soit :

	2017
Taxe d'Habitation	12.49%
Foncier Bâti	7.69%
Foncier Non Bâti	45.50%
Taxe Professionnelle	12.79%

Vote POUR : 8/8

Prochain Conseil : vendredi 31 mars 2017 à 19h30.